

Le CII adopte une résolution d'urgence exigeant de traiter les migrants avec humanité

Montréal, Canada ; 4 juillet 2023 - Le Conseil des représentantes d'associations nationales d'infirmières du CII, a adopté une résolution d'urgence exigeant un traitement humain des migrants, compte tenu de l'augmentation des flux migratoires, y compris d'infirmières.

La résolution, proposée par l'Association norvégienne des infirmières, met en avant les raisons de la hausse des migrations et le fait que certains pays ne traitent pas avec humanité et ne protègent pas les personnes fuyant souvent des situations désespérées.

Le CII estime que la migration est un problème croissant qui touche plusieurs pays à la fois, que les politiques au niveau mondial n'ont pas réussi à régler.

La résolution d'urgence condamne la violation des droits humains des migrants, y compris leur droit à la santé, et réaffirme sa conviction que le traitement humanitaire des migrants exige la protection d'un large éventail de droits et l'opposition à toutes les formes de discrimination et d'oppression.

Le CII a adopté une politique sur la Santé des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées, et encourage les autres organisations mondiales de professionnels de santé à exprimer leur soutien à la protection de la santé.

Le CII invite instamment l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) à encourager les parties prenantes à agir dans le cadre de son nouveau Plan d'action mondial pour promouvoir la santé des réfugiés et des migrants et d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Rabat du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe.

Le texte intégral de la résolution figure comme suit :

Résolution d'urgence du Conseil International des Infirmières

Titre : Traitement humain des migrants

Estimant que la question migratoire a pris de l'importance ces derniers mois en raison de l'augmentation des flux migratoires de populations en général, mais aussi d'agents de santé et, en particulier, d'infirmières ; et

Estimant que les préoccupations en matière de droits humains des migrants augmentent à mesure que la faim, la pénurie de logement, les conflits, la guerre et d'autres formes de discrimination, poussent les individus à quitter leur pays d'origine pour une vie meilleure ; et

Estimant que certains pays n'assurent pas les conditions d'accueil et de protection aux migrants / réfugiés, ce qui soulève de graves inquiétudes d'ordre humanitaire ; et

Estimant que les nouvelles informations révélées sur la privation de nourriture alors que la situation migratoire est connue en font une problématique urgente, par conséquent ; et

Estimant que la migration est un problème croissant touchant plusieurs pays à la fois, que les politiques au niveau mondial n'ont pas réussi à régler ; et

Estimant que le Plan d'action mondial de l'OMS pour la promotion de la santé des réfugiés et des migrants vient d'être renouvelé jusqu'à l'horizon 2030 et que la Déclaration de Rabat a été adoptée le 13 juin 2023, lors du débat de haut niveau de la troisième Consultation mondiale sur la santé des réfugiés et des migrants, appelant à la protection des « réfugiés, apatrides, demandeurs d'asile et autres personnes déplacées de force, en respectant leurs droits humains fondamentaux et en traitant leurs besoins en matière de santé physique et mentale, »

Décide que le Conseil International des Infirmières (CII) condamne la violation des droits de l'homme et invite instamment à protéger ces droits et les autres droits de la personne, y compris la santé en tant que droit de l'homme ; et

Décide en outre que le CII réitère sa conviction que le traitement humanitaire des migrants exige de protéger un large éventail de droits de la personne et de s'opposer à toutes les formes de discrimination et d'oppression ; et

Décide en outre que le CII réaffirme sa politique relative à la santé des migrants, des réfugiés et des personnes déplacées, et encourage d'autres organisations mondiales de professionnels de santé à exprimer leur soutien à la protection de la santé ; et

Décide en outre que le CII conseille à l'OMS d'encourager sans délai les parties prenantes à prendre des mesures conformes au Plan d'action mondial récemment renouvelé sur la promotion de la santé des réfugiés et des migrants, et d'accélérer la mise en œuvre de la Déclaration de Rabat.

Ressources relatives à la Déclaration de Rabat

https://cdn.who.int/media/docs/default-source/documents/health-topics/refugee-and-migrant-health/rabat-declaration_final.pdf?sfvrsn=b62e87cf_7, adoptée le 13 juin 2023.

<https://www.unhcr.org/news/announcements/rabat-declaration-adopted-improve-refugee-and-migrant-health>

* * *